



# Soutien aux victimes de violence domestique pendant la pandémie de COVID-19

*Renseignez-vous. Restez informés. Protégez-vous.*

Les victimes de violence domestique peuvent faire face à une augmentation de la violence et à de plus grands obstacles à l'accès à l'aide, car les ordonnances de rester à la maison les obligent à passer plus de temps avec leur agresseur et les ordonnances de distanciation physique les isolent du soutien. Il est courant que les victimes de violence domestique soient également victimes d'agression sexuelle, de harcèlement et d'étranglement, car ces crimes coexistent et sont interconnectés et reflètent certaines tactiques que les agresseurs utilisent pour maintenir leur pouvoir et leur contrôle.

Pour atteindre et soutenir les victimes vulnérables de violence domestique qui courent des risques accrus pendant la pandémie de COVID-19, les autorités policières devraient:

**Être conscientes de l'escalade des agressions** contre les victimes due au fait que le suspect et la victime se trouvent dans un espace restreint pendant une période prolongée en raison des mesures de distanciation physique et de la réduction des activités en dehors du domicile. De plus, l'augmentation des ventes d'armes à feu et de munitions au début de la pandémie aux États-Unis et au Canada peut créer un risque accru à la fois pour la victime et pour les agents intervenants.

**Tenir les équipes informées** des risques accrus auxquels les victimes peuvent faire face en raison de la COVID-19. Maintenir la réponse et la sensibilisation de l'agence aux victimes d'actes criminels et veiller à ce que les membres de l'agence puissent fournir des informations, des conseils et des ressources précis et actualisés aux victimes. Ceci inclut de réitérer que la politique de l'agence est de poursuivre les arrestations pour les cas de violence domestique et d'accusations connexes. Les employés de l'agence doivent également être au courant des changements dans la disponibilité des services de soutien, des changements dans les directives sur les visites aux urgences pour les victimes blessées, et des changements dans les procédures judiciaires et les dépôts et audiences des ordonnances de protection.

**Envisagez de partager avec les agents, lors de l'appel, des ressources telles que la vidéo de formation [Contrôle coercitif pendant la COVID-19: Nouvelles tactiques du Projet de justice pour les femmes.](#)**

**Appliquer et superviser les politiques de l'agence** pour assurer que les agents comprennent comment ils sont censés répondre aux délits non violents et violents de violence domestique, d'agression sexuelle, de harcèlement

et d'étranglement. Le leadership devrait s'efforcer de maintenir une réponse régulière de l'agence à ces crimes, y compris des enquêtes approfondies et la prise en compte des crimes concomitants comme la maltraitance des enfants, la maltraitance des personnes âgées et la maltraitance des animaux, tout en suivant des précautions de sécurité supplémentaires pendant la COVID-19.

**Fournir des messages cohérents** sur le soutien aux victimes de crimes par tous les canaux de communication disponibles pour aider les agences à maintenir la confiance et à informer la communauté et les victimes des ressources disponibles. Les victimes peuvent avoir un accès limité aux canaux de communication si les agresseurs contrôlent leur accès à Internet, au téléphone portable, aux amis et à la famille. L'élargissement de la sensibilisation par des voies non traditionnelles pour sensibiliser les victimes à leurs options de ressources communautaires peut aider à combler cette lacune. Considérez, par exemple:

- inclure des listes de ressources dans des caisses de banque alimentaire qui sont distribuées dans la communauté.
- afficher des avis d'information publique dans les épiceries, les pharmacies et d'autres lieux publics.
- éduquer le public par le biais des médias sociaux ou des annonces d'intérêt public (PSA) sur les ressources et les services sociaux disponibles, par exemple [Message d'intérêt public sur la violence domestique de NOBLE](#), une vidéo de 30 secondes de l'Organisation nationale des responsables noirs chargés de l'application des lois (NOBLE).

**Travailler en partenariat** avec la justice pénale et des partenaires de la communauté pour s'assurer que votre communauté sait que les partenaires travaillent toujours pour soutenir les victimes et tenir les contrevenants responsables. Envisager des appels réguliers ou des



# Soutien aux victimes de violence domestique pendant la pandémie de COVID-19

*Renseignez-vous. Restez informés. Protégez-vous.*

réunions virtuelles et un communiqué de presse conjoint avec des partenaires multidisciplinaires pour indiquer clairement que tous sont solidaires et prêts, malgré les difficultés inhérentes à une pandémie mondiale.

**Adapter la technologie** pour faciliter les enquêtes, les audiences relatives aux ordonnances de protection et les procédures judiciaires, comme le font de nombreuses juridictions pendant la COVID-19. Bien qu'il soit important de fournir un accès via des plateformes numériques, il est tout aussi important que ces plateformes protègent la vie privée des victimes et soient conformes aux lois fédérales et locales, ainsi qu'à des exigences de financement pour les agences et organisations qui les utilisent, ce qui peut inclure HIPAA, Violence Against Women Act (VAWA) et Victims of Crime Act (VOCA). Consultez le conseiller juridique de votre agence pour de plus amples informations.

**Préparez-vous à l'augmentation des rapports** au fur et à mesure que les ordonnances d'abri sur place sont levées et les entreprises et les tribunaux reprennent les pratiques en personne. La police et les prestataires de services peuvent connaître une augmentation du nombre de victimes signalant des délits et ayant accès aux services. La police doit être prête à réagir pleinement (par exemple, les agents de police doivent avoir un EPI s'ils doivent entrer dans le domicile d'une personne). Les agences devraient également consulter et coordonner les parties prenantes de la justice pénale, y compris les procureurs et le personnel des tribunaux, afin de garantir le traitement efficace des procédures.

**Soyez conscient des effets de la COVID-19 sur les victimes, les agresseurs et les abus:**

■ **Isolement:** Avec la distanciation physique, l'abri sur place, et la fermeture des entreprises ou ayant leurs employés travaillant à domicile, de nombreuses victimes quittent rarement leur domicile ou voient leurs amis/familles. Les agresseurs peuvent utiliser la COVID-19 comme excuse pour restreindre davantage les mouvements des victimes, en contrôlant où elles vont et quand. Cela signifie que les victimes ont moins d'occasions d'être seules et d'appeler leur famille, leurs amis ou des services d'assistance téléphonique. Les agresseurs peuvent également essayer d'utiliser la COVID-19 comme excuse pour maintenir les agents à distance et à l'extérieur de la maison, et pour interdire l'accès aux victimes et aux témoins, etc. Les agents doivent continuer et ne pas être dissuadés, mais ils doivent veiller à ce que l'EPI approprié soit

utilisé conformément à la politique de l'agence et aux recommandations de santé publique.

- **Accès au logement:** Les agresseurs tirent parti de la distanciation physique et des craintes liées à la COVID-19 pour contrôler les victimes. Les services de soutien signalent que les agresseurs utilisent la COVID-19 comme arme en refusant de permettre aux victimes de quitter leur domicile, en menaçant d'expulser la victime si elle tombe malade, ou en menaçant de l'expulser afin qu'elle tombe malade. Les victimes peuvent également être réticentes à se rendre dans des refuges par crainte de contracter la COVID-19.
- **Accès aux produits de nettoyage et d'assainissement:** les lignes directes nationales signalent que les agresseurs contrôlent l'accès au savon et aux produits de nettoyage ou l'utilisent comme une autre forme de violence physique en forçant les victimes à se laver les mains jusqu'à ce que la peau soit à vif et sanglante.
- **Accès aux médicaments:** Les agresseurs peuvent retenir les médicaments des victimes ou leur accès à des soins médicaux pour les rendre plus sensibles aux maladies graves liées à la COVID-19.
- **Le revenu:** Les victimes peuvent avoir perdu leur revenu en raison de la COVID-19 et ont une indépendance économique limitée ou inexistante, les empêchant de quitter des environnements dangereux. La perte de revenu pour la famille peut aggraver le stress financier et devenir un outil d'abus/de pouvoir/de contrôle.
- **Abus de technologie:** La distanciation physique exigeant que beaucoup de personnes restent au même endroit et dépendent fortement de la technologie, les victimes courent un risque élevé d'abus de technologie. Les agresseurs contrôlent et suivent souvent les téléphones et les ordinateurs des victimes et peuvent contrôler les interactions en ligne pour limiter l'accès des victimes au monde extérieur et aux informations. Les agresseurs peuvent également accéder à des appareils intelligents et manipuler le domicile des victimes de n'importe où.
- **Parentalité et enfants:** Avec de nombreuses écoles et les garderies fermées, les enfants deviennent un autre outil sur lequel les agresseurs peuvent exercer leur pouvoir et leur contrôle. Les enfants deviennent alors plus vulnérables à témoigner de la violence domestique et à subir des actes de maltraitance.



# Soutien aux victimes de violence domestique pendant la pandémie de COVID-19

*Renseignez-vous. Restez informés. Protégez-vous.*

## Soyez conscient des effets de la COVID-19 sur les services de soutien, les tribunaux et les protocoles de prison:

- **Ressources communautaires:** L'administration de l'agence devrait rester en contact avec les refuges et les prestataires de services pour fournir les informations les plus récentes sur les changements de capacité et d'accès et devrait partager ces informations avec les agents. Les options de logement et de ressources seront limitées pendant cette période, la suspension des services de transport public peut avoir un impact sur les plans de sécurité et les banques alimentaires peuvent ne pas être une option alimentaire stable. Explorez d'autres possibilités de partenariats dans les secteurs de l'hôtellerie et des transports pour accroître l'accès aux ressources pour les victimes.
- **Ordonnances de protection:** Le processus pour obtenir une ordonnance de protection peut avoir changé et les tribunaux peuvent avoir prolongé toutes les ordonnances de protection temporaires/d'urgence. Les agences devraient communiquer avec les tribunaux locaux au sujet de tout changement de protocole et expliquer les changements directement aux victimes et aux défenseurs des victimes.
- **Protocoles de prison:** De nombreuses prisons ajustent leurs protocoles pour réduire leur population détenue afin de limiter la propagation de la COVID-19. Alors que les personnes qui ont commis des infractions avec violence sont toujours en grande partie détenues, les victimes devraient être informées si leur agresseur ne sera pas détenu ou ne sera détenu que pendant une courte période afin de pouvoir ajuster leur plan de sécurité.

Pour plus d'informations sur la violence domestique et la pandémie de COVID-19

- Consultez la liste des ressources de l'IACP: [Réponse des forces de l'ordre aux violences domestiques et sexuelles et la COVID-19](#) (IACP)

- Regardez le projet de justice pour les femmes battues [Vidéo de formation Contrôle Coercitif pendant la COVID-19: Nouvelles tactiques](#) et revoyez les [Roues de puissance et de contrôle de la COVID-19](#).
- Revoyez la [liste des ressources](#) de Futures Without Violence pour aider les agences, les prestataires de services et les victimes à rester informés et à rester en sécurité.

## RESSOURCES NATIONALES POUR LES VICTIMES DE VIOLENCE DOMESTIQUE

Si les prestataires de services locaux sont contraints de limiter ou de suspendre leurs opérations en raison de la COVID-19, des lignes directes nationales peuvent être partagées avec la communauté aux États-Unis. Les agences d'autres pays devraient travailler avec leurs partenaires communautaires pour annoncer les lignes directes et les ressources appropriées.

la [Hotline nationale contre la violence domestique](#) est 24/7, confidentielle et gratuite: **1-800-799-7233** et par le « [chat](#) ».

[RAINN \(Réseau national pour le viol, les abus et l'inceste\)](#) a un site web avec des ressources et des informations pour les survivants et leurs amis/famille ainsi qu'une hotline et une fonctionnalité de chat 24/7, confidentielles et gratuites: **1-800-656-4673** et par le « [chat](#) ».

La [Ligne d'assistance StrongHearts Native](#) pour la violence domestique/sexuelle est disponible de 7h à 22h CT, étant confidentielle et spécifiquement conçue pour les communautés autochtones: **1-844-762-8483**.

La [Trans LifeLine](#) pour le soutien par les pairs pour les personnes trans de 9h à 3h CT: **1-877-565-8860**.



# Soutien aux victimes de violence domestique pendant la pandémie de COVID-19

*Renseignez-vous. Restez informés. Protégez-vous.*

## **RESSOURCES LOCALES**

### **Services de plaidoyer**

Contact

Modification des services

### **Abris**

Contact

Modification des services

### **Ordonnances de protection**

Contact

Modification des services

### **Département d'urgence**

Contact

Modification des services

### **Infirmières médico-légales**

Contact

Modification des services

### **Banque alimentaire**

Contact

Modification des services

### **Autres ressources locales**